

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mercredi 7 août 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Est absente :

Madame Dominique Blanchette, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2019
2. **CORRESPONDANCE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**
 - 4.1 Dépôt et adoption des comptes à payer
 - 4.2 Nomination d'un maire suppléant pour les trois prochains mois
 - 4.3 Autorisation de passage de la Classique des Appalaches
 - 4.4 Changement de fournisseur pour les lignes téléphoniques du bureau municipal et le garage
5. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 5.1 Résultats de l'appel d'offres # SCA-2019-06 concernant le déneigement des chemins municipaux 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022
6. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Octroi d'un mandat d'étude géotechnique pour le projet d'aqueduc du secteur de la Plage-Beauchesne
 - 6.2 Projet d'aqueduc du secteur de la Plage-Beauchesne - Nouveau programme d'aide financière disponible

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de juillet 2019

7.2 Demande de dérogation mineure du 4, rue Christine

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-08-379

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-380

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 juillet 2019. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2019-08-381

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2019 de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 16 pages et totalisant un montant de **202 804,90 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2019 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **202 804,90 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 juillet 2019 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-382

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer un maire suppléant pour les trois prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la conseillère Dominique Blanchette soit nommée mairesse suppléante pour les trois prochains mois, soit du 8 août au 4 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-383

AUTORISATION DE PASSAGE DE LA CLASSIQUE DES APPALACHES

CONSIDÉRANT QUE l'évènement La Classique des Appalaches a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2019 aura lieu le 24 août prochain ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et bénévoles impliqués dans l'organisation, le ministère des Transports (MTQ) demande que les municipalités autorisent le passage de cet évènement sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise le passage des cyclistes sur des portions de ses routes dans le cadre de l'évènement La Classique des Appalaches qui aura lieu le 24 août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-384

**CHANGEMENT DE FOURNISSEUR POUR LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES
DU BUREAU MUNICIPAL ET LE GARAGE**

CONSIDÉRANT QU'il a été opportun d'obtenir une soumission d'un fournisseur autre pour les services téléphoniques du bureau municipal et du garage ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Vidéotron Affaires a déposé une offre de services avec un tarif fixé à 109,08 \$, taxes en sus, pour une durée de 60 mois ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est avantageuse comparativement au tarif actuellement payé pour les mêmes services offerts par la compagnie Télébec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil accepte l'offre de services # 3670870-01 déposée par la compagnie Vidéotron Affaires et adhère à l'entente sur un terme de 60 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-385

**RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # SCA-2019-06 CONCERNANT LE
DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX 2019-2020, 2020-2021 ET
2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant le déneigement chemins municipaux pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue de l'entreprise Sablière de Warwick ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil accepte la seule soumission déposée et octroie le mandat de déneigement des chemins municipaux à l'entreprise Sablière de Warwick aux prix suivants:

Saison 2019-2020: 263 365,04 \$, taxes en sus

Saison 2020-2021: 273 324,88 \$, taxes en sus

Saison 2021-2022: 283 324,71 \$, taxes en sus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-386

OCTROI D'UN MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE PROJET D'AQUEDUC DU SECTEUR DE LA PLAGE-BEAUCHESNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, avec la collaboration de la firme d'ingénieurs mandatée au dossier du projet d'aqueduc du secteur de la Plage-Beauchesne, a procédé à des demandes de soumissions concernant des études géotechniques à réaliser dans le cadre dudit projet ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission de l'entreprise Englobe portant le numéro 2019-P025-0487 et déposée le 29 juillet 2019 au montant de 9 246,70 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire des immobilisations d'hygiène du milieu et qu'elle soit comptabilisée aux dépenses admissibles dans le cadre de la subvention PRIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-387

PROJET D'AQUEDUC DU SECTEUR DE LA PLAGE-BEAUCHESNE - NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été informés que le nouveau programme d'aide financière FIMEAU sera disponible pour les projets en lien avec les infrastructures d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE le projet préliminaire d'aqueduc du secteur de la Plage-Beauchesne avait déjà été soumis dans le volet 1.1 du programme d'aide financière PRIMEAU ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de ces infrastructures devait être déposé dans le programme PRIMEAU pour un pourcentage d'aide de 66,66 % ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau programme FIMEAU offre un pourcentage d'aide de 80 % ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du nouveau programme FIMEAU ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à soumettre le projet d'aqueduc de la Plage-Beauchesne dans le nouveau programme d'aide financière FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-388

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JUILLET 2019

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des permis du mois de juillet 2019 pour un total de 33 permis et une valeur totale des travaux de 332 646 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-08-389

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 4, RUE CHRISTINE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été formulée par M. Pierre Dubois pour la propriété située au 4, rue Christine ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'agrandissement d'une remise portant sa superficie à 36 mètres carrés comparativement aux 25 mètres carrés maximum prescrits à l'article 5.4.4 d) du règlement de zonage numéro 003-2013 ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté ne modifiera pas la vue de l'occupant du 7, rue Léda puisqu'en considérant cet angle de vue, l'agrandissement sera fait vers l'arrière par le prolongement des murs actuels ;

CONSIDÉRANT les besoins en espace du demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en urbanisme (CCU) jugent que l'agrandissement sera peu visible du terrain arrière et de la rue étant donné la présence d'un boisé ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Stéphane Bilodeau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 4, rue Christine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-08-390
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Stéphane Bilodeau
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Katherine Beaudoin,
Directrice générale

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

